

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **8 (1872)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.

8^{me} année.



1^{er} JANVIER 1872

N° 1.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le Comité-Directeur aux Sociétaires et amis de l'Education. — Nécessité de l'enseignement supérieur dans un petit pays. — L'avenir de nos jeunes filles. — Un mot sur la haute administration scolaire. — Correspondance. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Poésie.

LE COMITÉ-DIRECTEUR

aux sociétaires et amis de l'Education

Au moment d'entrer dans la 2^e année de la période pendant laquelle la direction de la Société pédagogique de la Suisse romande a été confiée à la Section genevoise, nous tenons à exprimer nos plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu nous prêter leur concours et faciliter ainsi notre tâche.

Ce n'était pas sans appréhensions que nous avons accepté le mandat dont nous avait honorés l'assemblée générale tenue en 1870 à Neuchâtel. Aussi devons-nous reconnaître que si nos craintes ont été promptement dissipées, c'est grâce à l'activité si louable des gérants de l'*Educateur*, à celle du rédacteur en chef et des collaborateurs sur lesquels nous comptons pour mener à bonne fin l'œuvre que nous avons entreprise.

Les appréhensions que nous avons manifestées il y a un an, se justifiaient d'autant mieux que le dénouement de la lutte engagée entre deux nations puissantes, voisines et amies, pouvait exercer la plus pernicieuse influence sur nos affaires intérieures et, partant, sur une association que la paix seule peut faire prospérer et fleurir.

La période pendant laquelle des populations autrefois paisibles et heureuses ont été si affreusement tourmentées, a permis à notre patrie de donner des preuves non équivoques de l'énergie avec laquelle seraient défendues nos institutions si elles venaient à être menacées. Et les faits qui se sont passés dans nos cantons, sous nos yeux, n'ont-ils pas maintes fois fourni aux instituteurs et surtout aux instituteurs primaires, l'occasion de parler à nos chers enfants de l'amour sacré que l'on doit avoir pour son pays et de l'attachement inaltérable de l'homme libre pour la liberté!

Evidemment, ces sujets ont dû être traités à l'école; ce qui le prouve, c'est d'un côté, l'empressement avec lequel a été accueilli l'appel fait à la jeunesse studieuse en faveur des orphelins de la guerre, et, d'autre part, les formes si diverses sous lesquelles nos élèves ont été intéressés à la manifestation éclatante par laquelle la nation suisse a témoigné comment elle entendait la solidarité et la fraternité entre les peuples. Si nous reportons nos pensées sur cette manifestation, nos cœurs se remplissent des sentiments de la plus vive et de la plus profonde gratitude, car en nous épargnant les maux qui ont frappé tant d'autres contrées, la neutralité de notre Suisse nous a procuré la joie d'adoucir quelque peu des misères incalculables.

Béni soit donc le Suprême Arbitre de toutes choses!

Et maintenant lecteurs, collègues et amis: nous allons poursuivre nos travaux! Aidez-nous pendant cette seconde année comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour. Contribuez par des travaux, par des communications, par des observations même, à la bonne marche de notre administration!

Nous ne faisons aucune promesse que nous ne pourrions tenir, mais vous pouvez compter que nous continuerons à donner tous nos soins à la rédaction de l'*Educateur*. Nous surveillerons toujours plus scrupuleusement l'impression de notre feuille pédagogique, qui a laissé parfois à désirer, et nous nous efforcerons d'obtenir la perfection sur ce point essentiel.

En terminant il nous reste à vous convier à la fête que

nous serons heureux de vous offrir prochainement dans les murs de notre antique cité.

Notre plus vif désir est que tous, vous puissiez répondre à notre appel, le cœur dispos et animés de l'esprit de sympathie et d'affection avec lequel nous vous invitons en formant les vœux les plus ardents pour le bonheur de chacun de vous et celui de vos familles bien-aimées !

Le Comité directeur.



De la nécessité de l'Enseignement supérieur même dans un petit pays.

« La force de l'instruction primaire en
Allemagne vient de la force de l'instruction
supérieure dans ce pays. »
(Ernest RENAN. *Revue des Deux Mondes.*)

La nécessité de l'instruction publique est aujourd'hui assez généralement reconnue pour qu'il ne soit plus besoin de plaider cette thèse, comme se voyait encore réduit à le faire, en 1816, le Père Girard, alors qu'il lisait à la Société économique ou d'utilité publique de Fribourg, le beau mémoire intitulé : *Faut-il instruire le peuple ?* C'est actuellement une cause gagnée que celle de l'instruction populaire, c'est-à-dire de l'instruction primaire et secondaire. Mais dès qu'on dépasse le niveau de cette instruction et qu'on aborde l'instruction supérieure, l'unanimité n'est plus tout à fait la même. Pour un certain nombre d'esprits superficiels ou que le positivisme aveugle, l'instruction supérieure est un objet de luxe ou bonne seulement pour le petit nombre, une sorte d'aristocratie intellectuelle, étrangère par sa nature à la vie et à l'avancement du peuple.

Des préjugés analogues se rencontrent déjà, il est vrai, quand il s'agit de ce côté de l'instruction secondaire qu'on nomme les *études littéraires* ou *classiques*, par opposition aux études *réales* ou *techniques*. Ces études (je parle des premières), à entendre les contradicteurs, ne seraient profitables qu'aux jeunes gens qui se vouent à certaines carrières libérales. Je n'ai pas l'intention de revenir ici sur la grande controverse qu'ont soutenue avec tout le talent et toute la supériorité imaginables deux des plus grands esprits de notre temps, l'astronome Arago, au nom des études techniques, et Lamartine, en faveur des études littéraires. La même thèse avait fait précédemment l'objet de discussions moins brillantes, mais plus instructives en Allemagne, où le savant philologue et philhellène Thiersch, premier recteur de l'Université de Munich, et le fameux

philosophe Schelling défendirent avec vigueur la cause de l'*humanisme* ou de la tendance classique contre le *réalisme* ou tendance positive.

Une grande vérité, je tiens à le constater en passant, est sortie de ces débats contradictoires ; c'est que les pays qui ont négligé la culture littéraire sont restés très inférieurs à ceux qui l'ont favorisée, quel que soit d'ailleurs le progrès des arts utiles et matériels accomplis dans ces mêmes contrées.

Un autre fait étonnant a été signalé dans cette lutte ; c'est que dans les centres industriels et pour les grandes affaires, on donne la préférence aux jeunes gens qui ont fait des études littéraires avant de se vouer aux études spéciales et techniques. L'opinion des grands industriels sur l'avantage qu'assurent les études littéraires à ceux qui ont la facilité de les parcourir, est confirmée par le jugement de savants éminents, de représentants même des sciences exactes et positives que la direction de leurs études doit rendre naturellement plus favorables à l'enseignement technique. « Si j'avais trente fils, disait le fameux chimiste Schœnbein, l'inventeur du fulmi-coton, au sein du Grand Conseil de Bâle, si j'avais trente fils et que j'en eusse les moyens, je les ferais tous passer par la filière des études classiques. »

Mais c'est de l'enseignement supérieur en général, et non des études classiques en particulier, que se propose de parler l'auteur de ces lignes. Son but est de prouver que la cause de l'enseignement supérieur est intimement liée à celle de l'instruction populaire et que là où manquent de bonnes écoles supérieures, les écoles populaires, c'est-à-dire primaires, n'atteindront jamais au degré de développement et de perfectionnement auquel elles doivent parvenir pour produire de vraies lumières et former un peuple sérieux, intelligent et éclairé.

Ceci est démontré par l'histoire d'une des plus puissantes nations du monde, de la plus grande République du globe. Les Américains du Nord, gens positifs, s'il en fut, avaient cru pouvoir se passer de l'*instruction supérieure* et s'étaient bornés, dans la plupart des Etats de l'Union, à donner tout le développement possible à l'*instruction élémentaire*, sans tenir compte des conseils et de l'exemple de leur immortel Washington qui, dans ses dernières années, assis à l'ombre de sa vigne et de son figuier, sur les bords du Potomac, rêvait aux moyens de doter l'Union d'une Université nationale et posait une première pierre de l'édifice par l'établissement d'un collège qui porte son nom. Leur dédain pour l'instruction supérieure, les compatriotes de Washington l'ont payé cher, et si leur pays offre très peu d'ignorants, si la culture moyenne y est même très répandue, pendant bien des années aussi, ils sont restés tributaires de la vieille Europe pour les sciences, les arts et les lettres. Et non-seulement

ils manquaient de la haute culture que donne l'enseignement approfondi, mais l'instruction primaire et secondaire y était presque partout superficielle, mécanique, littérale, et l'est encore en beaucoup d'endroits, malgré les dépenses extraordinaires que font les Etats-Unis et le zèle admirable que montrent plusieurs membres de l'Union. « Les pays, disait l'auteur de la *Vie de Jésus*, le célèbre orientaliste Renan, les pays qui ont créé, comme les Etats-Unis, une instruction *populaire* sans instruction supérieure sérieuse, expieront longtemps encore cette faute par leur médiocrité intellectuelle, leur esprit superficiel, leur grossièreté de mœurs, leur manque d'institutions générales. » *La force de l'instruction primaire en Allemagne vient de la force de l'instruction supérieure de ce pays.*

On objectera peut-être que le développement de l'instruction supérieure n'a pas toujours eu pour résultat immédiat dans chaque pays le développement de l'instruction populaire ; que tels pays, par exemple le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la France surtout, ont eu une instruction supérieure plus ou moins fortement organisée, sans que l'instruction populaire s'en soit ressentie d'une manière sensible. L'objection est très fondée ; mais elle prouve simplement une chose, c'est que l'instruction supérieure dans ces contrées avait été organisée d'une manière étroite, pédantesque, sans rapport avec la vie générale ; le corps enseignant y formait caste et ne s'inquiétait que de son entourage immédiat et de la cour, comme le siège des faveurs et des récompenses. Mais tel n'est plus, depuis longtemps, c'est-à-dire depuis la seconde moitié du dernier siècle, l'esprit des Universités et des Académies de l'Allemagne, de la Hollande, de la Suisse, des pays scandinaves, qui sont les pays les plus civilisés du continent.

L'influence des Ecoles supérieures sur l'éducation populaire est démontrée par l'origine des grandes Ecoles pédagogiques de l'Allemagne, l'Ecole *pieuse* de Halle, l'Ecole *humaniste* de Leipzig, l'Ecole *philanthropique* de Dessau, l'Ecole *paysannesque* de Rekane. Toutes ces Ecoles ont eu pour fondateurs ou promoteurs des professeurs ou des élèves des Universités allemandes. Pestalozzi lui-même, le grand rénovateur de l'enseignement élémentaire, avait fait toutes ses études, y compris la théologie, à l'Ecole supérieure de Zurich. Girard avait rapporté de Würzbourg et du contact de la science allemande ses vues éducatives. Le protecteur de Pestalozzi, de Girard, le fondateur de la première Ecole normale pour toute l'Helvétie, le premier homme aussi qui ait parlé en Suisse d'une Université fédérale, celui auquel les cantons doivent l'institution des conseils d'éducation, Albert Stapfer, ministre des arts et des sciences de la république unitaire, était élève des Universités allemandes. Le fondateur des établissements d'Hofwyl, l'homme de génie qui a organisé

sur une grande échelle l'alliance du travail agricole et du travail intellectuel, Fellenberg, comme Girard, était un admirateur de Kant et un disciple des Universités d'outre-Rhin. Les plus grands esprits de la Germanie, les philosophes les plus célèbres n'ont pas dédaigné de descendre de leurs chaires pour s'occuper de l'ABC ou pour applaudir aux efforts des rénovateurs de l'enseignement populaire. De même que les encouragements du philosophe de Kœnigsberg, de Kant, n'avaient pas manqué à Basedow, le chef de l'École philanthropique, Pestalozzi, eut pour approbateur enthousiaste le fameux philosophe d'Iéna, Fichte.

La France elle-même à qui est-elle redevable du plus grand pas qu'elle ait fait, depuis qu'elle existe, dans la voie du progrès de l'instruction populaire, sinon à des hommes de l'enseignement supérieur, les Guizot, les Cousin, les Villemain. La loi du 28 juin 1833 est l'impérissable honneur de ces hommes *éclectiques* ou *doctrinaires*, tant que l'on voudra, mais qui ont plus fait pour l'instruction publique que tous leurs adversaires réunis, blancs, rouges et noirs.

Et la Grande-Bretagne, à qui doit-elle le premier encouragement qu'ait reçu au sein du Parlement la grande cause de l'enseignement populaire, sinon à un des hommes les plus savants qu'ait produits l'Europe, lord Brougham, d'Edimbourg, le grand lecteur de Démosthène et de Dante. C'est lui qui prouva à ses compatriotes que 120,000 enfants de Londres ne recevaient aucune instruction, et en même temps qu'il proclamait la nécessité d'une intervention officielle de l'Etat dans la sphère de l'instruction populaire demeurée jusqu'alors une affaire purement privée, il fondait l'Université libre de Londres, plus en rapport avec les besoins de la Société moderne que les anciennes Universités d'Oxford et de Cambridge, et d'un accès surtout plus facile aux Anglais de toutes les classes que ces vénérables métropoles du savoir classique. Quel ami des instituteurs primaires que ce Brougham ! On connaît son fameux mot : « Il viendra un jour où l'instituteur, et non plus le canon, sera l'arbitre du monde. » Il avait aussi l'habitude de terminer ses discours au Parlement par cet autre mot sacramentel : « L'instituteur y pourvoira. »

C'est un fait digne de mémoire dans l'histoire de l'esprit humain que les plus grands pédagogues et les initiateurs les plus considérables dans l'ordre des sciences morales ont été presque tous des représentants de cette philosophie si décriée des uns ou de cette théologie qu'affectent de mépriser les autres, comme si la grandeur d'une science ne venait pas, comme le dit excellemment Malebranche, de la grandeur de son objet. Or, quels objets plus hauts et plus importants à proposer à la spéculation des hommes que ceux dont s'occupent les études qui ont pour objet l'Univers, l'Homme et Dieu ?

L'instruction populaire (notre grand historien Jean de Muller en faisait déjà la remarque) tournerait perpétuellement dans le même cercle, si l'enseignement spécial, scientifique et littéraire, ne venait l'aviver, la renouveler, comme les torrents des montagnes viennent alimenter les ruisseaux de la plaine et leur fournir la masse d'eau suffisante pour mettre en mouvement les usines et les autres établissements auxquels une force motrice est nécessaire.

Comment l'instituteur populaire absorbé par l'enseignement de la multitude de branches dont se compose le programme de son enseignement et qu'on semble se donner pour tâche d'augmenter tous les jours, trouverait-il le temps et la force d'approfondir une branche spéciale? Où d'ailleurs aurait-il puisé les connaissances préliminaires requises pour remonter aux sources, pour aller au fond des choses, ou pour découvrir de nouveaux horizons à la science, alors qu'il n'a pu, à l'École normale, que gravir les premiers degrés du temple? Sa mission à lui d'ailleurs n'est pas de trouver, de perfectionner, de découvrir; cette œuvre est celle du *chercheur de cabinet*; sa tâche à lui est de populariser les résultats de cette recherche, de cette science. Il en est l'interprète, le vulgarisateur, et ce que Figuiet, par exemple, est à Arago ou à Humboldt.


Mais, instituteurs à tous les degrés, primaires, secondaires, spéciaux, académiques ou universitaires, quelle que soit la diversité de notre tâche ou de nos aptitudes, nous ne formons qu'un corps, et comme l'éducation est une, le *corps enseignant* (ce n'est pas en vain que ce beau nom lui a été donné) fonctionne comme un seul rouage dans le mécanisme social. Sans le talent de communication de l'instituteur primaire, que deviendrait l'instruction plus approfondie du spécialiste de l'École secondaire et si l'instruction secondaire manque, que devient la science du professeur universitaire ou académique? Il y a donc tout intérêt et nécessité absolue pour les uns et les autres de travailler d'un commun accord et de concert à l'avancement intellectuel et moral de la jeunesse et du pays qui a le bonheur de posséder un système complet d'instruction publique, depuis ses premières assises dans l'École enfantine jusqu'au couronnement de l'édifice dans l'Université.

Pourquoi la Grèce qui occupe sur la carte une si mince étendue tient-elle dans l'histoire de la civilisation et des États libres, une plus grande place que tant de grands empires? Pourquoi l'Allemagne morcelée si longtemps en tant d'États divers possède-t-elle une culture supérieure à celle d'autres contrées plus compactes et dotées de l'unité qui manquait à la Germanie? C'est en vain qu'on prétendrait, par l'extension toujours plus grande de l'enseignement élémentaire, suppléer à l'absence de l'en-

seignement supérieur. L'auteur de la loi française de 1833, M. Guizot, a répondu : « Plus l'instruction deviendra générale et active, plus il est nécessaire que les hautes études, les grands travaux scientifiques soient égaux en progrès (1). »

Mais ces hautes études, ces grands travaux ne sont possibles qu'avec le culte désintéressé de la science chez le professeur, l'indépendance et la liberté dans l'enseignement. Le contrôle anxieux et jaloux d'un pouvoir quelconque, les exigences d'un esprit de parti excessif et la subordination des intérêts intellectuels aux intérêts politiques sont des moyens infaillibles de tuer toute science avec toute dignité et toute liberté dans un pays libre.

A. DAGUET.



L'avenir de nos jeunes filles

(D'après MM. Maillard et Germond.)

L'avenir de nos jeunes filles occupe, depuis quelques années, tous les hommes sérieux qui s'intéressent à l'Education publique ou que la position de celles qui se placent à l'étranger inquiète à juste titre. Le Directeur des Ecoles municipales de Neuchâtel, M. Alphonse Petitpierre, a publié sur *l'émigration des jeunes filles* un travail plein d'intérêt et de sages conseils. Un autre professeur neuchâtelois, M. Jules Sandoz, a porté un regard pénétrant sur la direction à donner à l'Education féminine.

Depuis lors, l'un des plus anciens collaborateurs de notre feuille et dont nous regrettons de ne pas recevoir des communications plus fréquentes, M. F. Maillard, professeur aux Ecoles normales du canton de Vaud, a fait part à la Société d'utilité publique de son canton, d'un mémoire étendu, substantiel et intéressant, intitulé : *l'avenir de nos jeunes filles*. Ce mémoire, communiqué le 20 avril 1870, a fait l'objet d'un rapport spirituellement écrit et judicieusement pensé de M. H. Germond, lu dans la séance du 8 août 1871. Ces deux travaux ont vu le jour dans le journal de la Société vaudoise d'utilité publique. Et c'est à la lumière de ces deux écrits que nous venons, à notre tour, consacrer quelques lignes à l'un des sujets les plus dignes des méditations des philanthropes et des Sociétés vouées à la recherche du bien public.

M. Maillard passe d'abord en revue les carrières qui s'ouvrent ordinairement aux jeunes filles : couture, lingerie, modes, horlogerie, commerce,

(1) Guizot. Mémoires III, 162.

enseignement, et pense qu'il y aurait déjà dans ces états bien des ressources. Car ainsi qu'il le fait entendre avec beaucoup de sens, il ne saurait être question de prendre à la lettre ce conseil d'un pédagogue de la Suisse romande qui voudrait qu'on dirigeât l'éducation des jeunes personnes en vue du mariage ou de *leur vocation naturelle qui est de devenir mères*. Cette perspective ne peut être proposée au plus grand nombre. Il s'agit, au contraire, de fournir aux jeunes filles un état pour qu'elles puissent se suffire à elles mêmes et gagner leur vie. Pour les jeunes filles de la campagne, la chose est plus aisée. Elles peuvent rester au village ou se placer dans la ville au service d'une bonne famille. M. Maillard pense que si elles ne le font pas plus souvent et préfèrent aller à l'étranger, c'est par suite d'un préjugé que le service chez les siens est humiliant et voudrait que l'on cherchât à ramener la génération nouvelle à des idées plus justes. Mais il ne dissimule pas la difficulté de la tâche. Il voudrait aussi que les maîtres donnassent la préférence aux personnes du pays et s'attachassent à rendre le service plus doux et plus facile.

Pour retenir les jeunes filles, l'honorable professeur se demande s'il n'y aurait pas d'autres industries à ajouter à celles qui existent et pense qu'on pourrait introduire chez nous des industries nouvelles, comme celle des tricots, des rubans, de la broderie, la sculpture sur bois, voire l'éducation du ver-à-soie qui réussit dans certaines contrées, par exemple, *dans tout le bassin du Léman, de Lavey à Versoix*. Une autre profession encore dont l'auteur du mémoire pense que l'on pourrait conseiller le choix à nos jeunes filles, c'est *l'imprimerie*. « Il y a longtemps, dit-il, qu'on assure que la partie du compositeur est un métier de femmes. »

La carrière commerciale n'est pas non plus, selon M. Maillard, assez suivie par les femmes. Il cite une dame du Havre qui gagne 10,000 fr. par an. Mais pour mettre les jeunes filles en état de se rendre utiles dans le commerce, une étude sérieuse de la comptabilité est nécessaire. La Société industrielle de Lausanne a organisé des cours d'adultes, la Société d'utilité publique, dit M. Maillard, pourrait faire de même dans les petites villes.

La carrière médicale est un autre cercle d'activité ouvert aux jeunes filles, et si l'on ne peut aller jusque-là, qu'on fasse faire des études plus approfondies aux jeunes personnes qui veulent se faire gardes-malades ou sages-femmes.

Certains emplois publics ont été rendus accessibles aux femmes. Bureaux de postes, télégraphes, bureaux de chemins de fer, on trouve aujourd'hui des personnes du sexe dans ces administrations diverses.

Il y a longtemps que l'enseignement public est ouvert aux jeunes filles qui ont reçu une certaine instruction. « La femme est naturellement portée à l'enseignement. » Mais pendant longtemps on a cru que la femme n'était pas aussi propre que l'homme à la direction des Ecoles où se rencontrent des enfants des deux sexes. M. Maillard oppose à ce préjugé l'exemple des

Etats-Unis où l'on préfère les femmes aux hommes pour les Ecoles enfantines et élémentaires. La conclusion est qu'il faut faire une plus large place aux personnes du sexe féminin qu'on ne l'a pratiqué jusqu'ici.

Tel est le sens général du travail de M. Maillard que nous ne faisons que résumer à grands traits. Dans notre prochain numéro, nous résumerons également les observations de M. Germond et nous dirons notre impression de ces deux rapports.



Un mot sur la haute administration scolaire.

La plupart de nos républiques suisses ont cru faire merveille en substituant le système *dictatorial* au régime des départements ou système *collégial* de 1830. Un conseiller d'Etat directeur est mis à la tête de toutes les affaires qui se traitaient autrefois dans un conseil composé de plusieurs personnes du métier ou qui du moins devaient l'être dans l'esprit de la loi. Ce nouveau système, emprunté aux ministères des monarchies, a ses avantages; il offre plus d'unité dans la gestion des affaires; elles s'expédient plus promptement. Mais la médaille a son revers. Et notamment en ce qui concerne l'Instruction et l'Education publiques, il y a bien des choses à dire, sinon pour l'établissement d'un Conseil d'Education sur le patron des constitutions de 1830, du moins en faveur d'une *Commission préconsultative*, dans le genre de celle qui a été proposée à Genève. Aussi avons-nous vu avec satisfaction que le nouveau projet de loi pour l'Instruction primaire et secondaire, dans le canton de Neuchâtel, maintenait les commissions d'Etat existantes pour ces degrés de l'enseignement, et nous savons qu'une commission de ce genre sera aussi proposée pour l'enseignement supérieur. A certains égards, une commission unique, mais représentant tous les degrés de l'enseignement, nous aurait paru préférable. Mais il est des droits acquis et des habitudes dont il faut tenir compte, le droit, par exemple qu'à chaque district, dans le canton de Neuchâtel, de compter un représentant dans les commissions d'Etat. Puis chaque commission ne s'occupant que d'une partie de l'enseignement peut s'y vouer tout entière avec plus de sollicitude et avec plus de connaissance de cause, puisque chaque membre se meut dans sa sphère.

L'ensemble et la largeur des vues sont bien un peu sacrifiés à la spécialité toujours un peu circonscrite d'un corps qui ne voit que lui-même et le cercle d'activité qui lui est tracé. Mais il est probable cependant que, dans chacun des trois corps, il y aura toujours des hommes qui ne se laisseront pas préoccuper uniquement des intérêts du degré de l'enseignement qu'ils représentent, et qui ne perdront jamais de vue l'ensemble, le *tout* de l'Instruction publique. La présence du directeur de l'Education, auquel on est d'accord, je crois, à attribuer la présidence des trois commissions de l'enseignement

primaire, secondaire et supérieur, offre déjà une garantie à cet égard et formera un premier trait-d'union nécessaire. La composition intelligente des trois commissions viendra en aide à cette harmonie. Mais ce qu'on ne conçoit pas, c'est qu'on puisse, comme on le fait dans quelques cantons, préconiser le système purement dictatorial, ministériel, en un mot, l'omnipotence plus que monarchique et dictatoriale d'un directeur de l'instruction publique auquel la loi et ses collègues donnent carte blanche pour faire tout ce que bon lui semblera dans son département, moyennant qu'il en laisse faire autant à ses collègues, selon le mot connu : *Passe-moi la casse...*

Un des hommes d'Etat qui était en même temps un des hommes de lettres les plus éminents de France, M. Cousin, dans son remarquable livre sur l'Instruction publique en Allemagne (1840), a écrit à ce sujet quelques lignes remarquables dont la reproduction, même après trente ans, ne doit pas paraître superflue et peut servir du moins à prouver que les idées justes et libérales en cette matière trouvaient dans la France de Louis-Philippe un interprète éloquent et d'autant plus autorisé qu'il était appelé lui-même à cette même époque aux hautes fonctions de ministre de l'Instruction publique, fonctions, par parenthèse, que les fluctuations politiques ne laissèrent que huit mois entre ses mains. Mais ces fluctuations mêmes qui, dans une démocratie, naissent de la lutte des partis politiques dans les élections, comme des déplacements de majorités dans les monarchies constitutionnelles, sont encore un puissant argument à l'appui de la thèse qui est soutenue dans ces lignes, c'est-à-dire de la création d'un *corps consultatif* qui ne soit pas nécessairement un corps politique et sujet, par conséquent, à périr avec chaque administration.

Après avoir parlé des *Conseils consultatifs*, qui, dans la plupart des Etats d'outre-Rhin, entourent le ministre de l'Instruction publique, M. Cousin poursuit : « On ne connaît point en Allemagne une autre forme d'administration pour l'instruction publique. Un ministre tout seul sans contrepoids peut tout *bouleverser en un jour, faire et défaire à tort et à travers et distribuer* les places contre les règles de l'avancement et selon le bon plaisir. » *Les lumières d'un seul individu, si grandes qu'on les suppose, ne s'étendent pas à toutes les branches d'études.* Les considérations politiques prévalent toujours auprès d'un ministre que sa position préoccupe et qui doit chercher à se faire des partisans. C'est de cette manière que les plus grands maux ont été faits chez nous, de 1822 à 1828. *Un ministre sans conseil est plus ou moins livré à des influences extérieures, étrangères aux études.* *C'est pourquoi cette forme ultra-monarchique en administration est toujours réclamée par la médiocrité intrigante et remuante.* L'expérience enseigne qu'un conseil composé d'hommes connus dans toutes les diverses branches des connaissances humaines qu'embrasse l'instruction publique est un appui nécessaire au meilleur ministre. C'est ce qu'avait compris Napoléon, et il n'y a pas deux avis à cet égard en Allemagne. »

A part la singulière allusion à Napoléon I^{er} que le philosophe homme d'Etat fait intervenir, on ne sait trop pourquoi, dans cette question d'écoles que l'empereur des batailles ne traitait guère qu'à sa façon, c'est-à-dire en subordonnant tout à sa politique ambitieuse et égoïste, un véritable ami de l'Education ne peut certes qu'abonder dans le sens du plus célèbre représentant de l'éclectisme en France. Outre l'idée fondamentale renfermée dans ces lignes et dont la portée ne saurait être trop méditée dans la Suisse romande, il y a un autre point à considérer : c'est le fâcheux contrecoup des revirements politiques dans le champ de l'Education et qui s'opère parfois aussi chez nous où la première chose que fait un parti en arrivant au pouvoir, c'est de chercher à s'emparer des écoles et de la direction des intelligences, sans se douter, paraît-il, des déplorables conséquences qu'a toujours pour un pays l'asservissement des esprits. Cet asservissement, si triste dans un empire, est quelque chose de bien plus fatal encore aux républiques, où en tuant la *pensée libre*, on tue le ressort de l'homme et du citoyen. A. D.

Le Comité-directeur rappelle que les poésies des deux chœurs doivent être envoyées à M. Cambessedes, avant le 15 janvier 1872.

La Chaux-de-Fonds, 2 décembre 1871.

Monsieur,

Il s'est glissé, dans le numéro 23 de l'*Educateur*, une inexactitude que vous jugerez peut-être à propos de rectifier.

J'y lis, page 229 au bas, que « l'Ecole cantonale de Thurgovie a préparé 87 jeunes gens aux études académiques pendant le courant de l'année 1869-1870. Ce chiffre doit être réduit à 7.

Les 87 élèves en question ont été préparés, non pas en 1869-70, mais depuis la fondation de l'école (1852, je crois) jusqu'en 1869. (Cfr. *Progr. d. thurg. Kantonsschule, Jahrgg. 1870-1871*, pag. XXIX et XXXII).

Agrérez, Monsieur, mes cordiales salutations.

Ed. STEBLER.

Partie pratique.

DICTÉE D'ORTHOGRAPHE

LES COMBUSTIBLES

Lorsque la famille assise en cercle se livre le soir au plaisir de la conversation, que le poêle et la bouilloire murmurent sourdement, que les esprits,

tantôt gais, tantôt sérieux, savourent les moments d'expansion intime passés au coin du feu, vous êtes-vous demandé d'où vous arrivent les substances auxquelles vous êtes redevables de cette douce chaleur? — Les forêts nous fournissent du bois, me répondrez-vous. — C'est vrai; le mélèze, le sapin aux émanations résineuses se fendent en bûches de toutes grosseurs ou s'amincissent en copeaux; le hêtre ou le chêne forme le fagot, le cotret cher à la ménagère. Mais les besoins de l'industrie ont amené le déboisement des forêts. Les taillis et les futaies, dépeuplés par la hache et incapables de retenir les eaux pluviales ou de faciliter leur écoulement graduel dans les réservoirs souterrains, n'ont pu empêcher les inondations dont le Rheinthal, le Valais et le bassin de la Loire conservent le cruel souvenir. — Toutefois, ni la patience, ni la sagacité humaines ne se lassent devant les obstacles. Sollicité dès longtemps par la cherté du combustible, l'homme a tiré de la terre des produits minéraux qu'il a utilisés pour son chauffage ou son éclairage quotidien.

Le naphte du Caucase, le pétrole américain, purifiés et expédiés de toutes parts, remplacent les huiles végétales. La houille, disposée en amas étendus, alternant avec des bancs de grès et d'argile, donne par la distillation le gaz hydrogène et un charbon léger nommé coke.

Moins abondants, l'anhracite et le lignite ne renferment pas de bitume. La tourbe enfin, qui résulte de la décomposition de plantes marécageuses agglomérées, s'exploite dans presque tous les pays européens et constitue une des plus précieuses de ces matières fossiles que la nature, dans sa prévoyance et sa variété infinies, a semées sur le globe.

Exercices à faire d'après cette dictée.

GRAMMAIRE : 1° Rappelez avec des exemples les règles d'accord de l'adjectif. — 2° Cherchez dix verbes terminés en *fier* (latin *ficare*, terminaison qui signifie *faire, rendre*); indiquez le sens de ces verbes et l'origine de leur terminaison.

COMPOSITION : Courtes rédactions sur la *tourbe, l'anhracite*, après explications données par le maître.

GÉOGRAPHIE : 1° Description abrégée du Rheinthal.

2° Quelles sont les sommités qui entourent le Valais? — Indiquez les routes, passages et cols qui conduisent du Valais dans les autres cantons ou en Italie.

3° Qu'appelle-t-on bassin d'un fleuve (exemples locaux)? — Qu'est-ce que la Loire? — Nommez-en les principaux affluents.

A. GAVARD.

GÉOMÉTRIE (*pour les maîtres*).

On a construit une citerne de 5 mètres de diamètre et de 6 mètres de hauteur pour un gazomètre à gaz d'éclairage. Pour employer moins d'eau, on a élevé au milieu de la citerne un massif en maçonnerie de forme cylindrique

ayant même hauteur que la citerne et 3 mètres de diamètre. Trouver en hectolitres la quantité d'eau nécessaire pour remplir la citerne jusqu'à une distance de 1 décimètre du bord supérieur. Cette eau doit être apportée au moyen d'un tonneau dont les dimensions sont : longueur = m. 1,2 ; diamètre du fond = m. 1 ; diamètre de la bonde = m. 1,2. Combien faudra-t-il faire de voyages? ($\pi = 3,1416$. Le rayon moyen du tonneau vaut le grand rayon moins les $\frac{3}{8}$ de la différence entre le grand rayon et le petit.)

ARITHMÉTIQUE (pour les élèves du degré supérieur)

Un père qui a 4 enfants ordonne par son testament que son bien soit partagé ainsi : Le 1^{er} aura 15,000 fr. et la $\frac{1}{2}$ du reste ; le 2^{me} aura 20,000 fr. et le $\frac{1}{5}$ de ce qui restera après avoir prélevé la part du 1^{er} et les 20,000 fr. ; le 3^{me}, 25,000 fr. et le $\frac{1}{4}$ de ce qui restera après avoir prélevé les parts des deux premiers et les 25,000 fr. ; enfin le 4^{me} aura 18,000 fr. qui resteront après les trois premiers paiements effectués. On veut connaître le bien du père et la part des trois premiers enfants.

F. MAILLARD.

SOLUTIONS

des problèmes publiés dans le numéro 17 de l'Éducateur de 1871.

1. Construisons un cercle dans lequel nous ferons la croix fédérale. La corde ab étant l'extrémité d'une branche de la croix, si du centre (c) nous menons les rayons ac et bc , nous formerons le triangle abc . Si, d'autre part, sur le milieu de la corde ab , nous élevons une perpendiculaire dc , elle passera par le centre du cercle en vertu d'un théorème bien connu, et nous formerons deux nouveaux triangles rectangles ayant ac ou bc pour hypoténuse. En cherchant la longueur d'une hypoténuse ou rayon du cercle, nous avons : $ac^2 = ad^2 + dc^2$, d'où $ac = \sqrt{ad^2 + dc^2}$. ad moitié de $ab = 3$ décim. $dc = bh + fg$; mais $fg = ad$ et $bh = 6$ décim.; donc $dc = 3 + 6 = 9$ décimètres. $ac = \sqrt{9 + 81} = \sqrt{90} =$ carré du rayon du cercle.

La surface du cercle = $R^2\pi = 90 \times 3,1416 = 2,827440$ mèt. Nous en déduisons la surface de la croix fédérale en remarquant que cette surface est formée de 5 petits carrés égaux ayant chacun 6 décimètres de côté. La surface de la croix = $6 \times 6 = 36 \times 5 = 1,80$ mètre.

Surface du cercle = 2,827440 — Surface de la croix 1,80 mètre = 1,027440 mètre² = surface de la corbeille.

2. Le rayon de la base étant 0,035, la surface = $\frac{0,035 \times 0,035 \times 22}{7} = 0,00385$. Cherchons la hauteur du cône. Comme il contient 1 décil. = 0,0001 mètre³, en divisant ce volume par la surface de la base, nous aurons le $\frac{1}{3}$ de la hauteur, et pour avoir la hauteur entière, nous multiplions par 3 :

$$\frac{0,0001 \times 3}{0,00385} = \frac{0,003}{0,00385} = \text{hauteur du cône.}$$

Appelons *petit cône* la partie du verre qui reçoit d'abord le vin rouge. Le volume de ce petit cône = $\frac{1}{2}$ décil. = 0,00005 m.³ En représentant par x le rayon du petit cône, nous aurons pour hauteur de celui-ci :

$$\frac{0,00005 \times 7 \times 3}{22 x^2} = \frac{0,00105}{22 x^2}.$$

Nous avons donc maintenant $SB = \frac{0,0005}{0,00385}$; $sb = \frac{0,00105}{22 x^2}$; $AB = 0,035$; $ab = x$ Or la géométrie nous apprend que le rayon de la base du cône complet est au rayon du petit cône, comme la hauteur du premier cône est à celle du second. Nous obtenons donc : $AB : ab = SB : sb$, soit :

$$0,035 : x = \frac{0,0003}{0,00385} : \frac{0,00105}{22 x^2} \text{ d'où : } \frac{0,035}{x} = \frac{0,0066 x^2}{0,0000040425} \text{ et en simplifiant } 66 x^3 = 0,001414875; x^3 = 0,0000214375; x = \sqrt[3]{0,0000214375}; x = 0,02779801 = \text{rayon du petit cône.}$$

La surface de la base du petit cône = $\frac{0,02779801 \times 0,02779801 \times 22}{7}$

et la hauteur du petit cône = $\frac{0,00005 \times 7 \times 3}{0,02779801 \times 0,02779801 \times 22} = 0,06176.$

Le vin rouge doit être versé jusqu'à la hauteur de 0,06176 m.

Ont résolu les deux problèmes : MM. Jærmann (Gy), Bertrand (Neuchâtel) et X... (Essert s/Champvent).

Ont résolu le premier : MM. Veillard (Panex), Allemand (Sonvillier), Duchosal (Cartigny) et Delafontaine (Eaux-Vives).

M. Mettler (Schüpfen) a donné une solution exacte et bien mathématique du second problème.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Le conseil communal de Vevey a voté une pension viagère en faveur de M. Delafontaine, doyen des instituteurs. Le cantonalisme, comme on voit, n'empêche pas d'être juste et généreux.

— M. Achille Renaud, citoyen d'Avenches, et pendant longtemps professeur de droit à l'Université de Berne, appelé ensuite à l'Université de Heidelberg, est un de ces hommes d'élite qui unissent la clarté de l'esprit français à la profondeur de l'esprit germanique. Il passe pour un des jurisconsultes les plus entendus de l'Allemagne. On raconte à son sujet l'anecdote suivante.

Le roi de Saxe lui a offert la place de ministre de cabinet pour la justice.

M. Renaud aurait répondu qu'il était très flatté de l'offre, mais qu'il ne pouvait l'accepter, attendu que ses honoraires et sa position comme professeur lui paraissaient préférables aux avantages que lui offrait le Ministère.

GRADE-BRETAGNE. — A Londres, les filles et les femmes de la noblesse n'hésitent pas suivre les cours publics de l'école normale de Kensington, à côté de jeunes filles des classes moins favorisées qu'elles de la fortune et vivant du produit de leur travail. Dans un concours de dessin pour éventails, une des filles de la reine Victoria a obtenu le second prix, et le public a confirmé la décision du jury. Exemple à suivre dans certaines républiques.



Petit marteau mystérieux

(Imité de R. Kilchsperger)

Petit marteau qui, sans façon,
As pris mon cœur pour ta chambrette,
Je te connais, je sais ton nom ;
Mais sais-tu bien qu'en ta cachette,
Petit marteau mystérieux,
Tu me rends ou triste ou joyeux ?
Tes coups, petit original,
Semblent réglés sur ma conduite ;
Ils sont si lourds quand je fais mal ;
Quand je fais bien, ils vont si vite !
Oh ! je t'admire fort souvent.
Qui donc t'a rendu si savant ?
Rien en moi, rien ne t'est caché ;
C'est un peu fort, ça, tout de même ;
Parfois, j'en suis presque fâché ;
Mais c'est égal, puisque je t'aime ;
Car je sens, au fond de mon cœur,
Que par toi je deviens meilleur.
Lorsque j'y réfléchis un peu,
Je crois comprendre ce mystère :
Tes coups sont un avis de Dieu ;
Ils sont le présent d'un bon père.
Conscience, divin secours,
Petit marteau, frappe toujours.

Frédéric CAUMONT.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

Genève. — Imp. Taponnier et Studer.